

Certification acquise	Stage Initial		Stage en situation							Examen						
	Stage Initial	Accueil des plongeurs	Conception pédagogique	Formation des plongeurs			Site de plongée	Sécuriser l'activité	Connaissances support	Aptitude -25 m	Pédagogie pratique	Pédagogie Organisationnelle et de sécurité	Pédagogie théorique	Intervention sur un plongeur en difficulté à 25 m	Réglementation	
MF1 allègements et exemptions	BP-JEPS	UC1 10 unités de formation	UC2 10 unités de formation	UC3 10 unités de formation sans scaphandre	UC3 40 unités de formation avec scaphandre	UC3 15 unités de formation théorie	UC4/5	UC6 4 unités de formation	UC7	A1	1	2	3	4	5	
	Stagiaire DE-JEPS	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté						
	GP-N4	exempté	exempté							exempté						
	GP-N4 + DP	exempté	exempté							exempté						
	GP-N4 + Initiateur (0-6 m)	exempté	allégé de 4	allégé de 5	allégé de 10		allégé de 5			exempté						
	GP-N4 + Initiateur (0-20 m)	exempté	exempté	allégé de 5	allégé de 20					exempté						
	GP-N4 + DP + Initiateur (0-6 m)	exempté	allégé de 4	allégé de 5	allégé de 10		allégé de 5			exempté						
	GP-N4 + DP + Initiateur (0-20 m)	exempté	exempté	allégé de 5	allégé de 20		allégé de 5			exempté						

Conditions d'allègement et d'exemption	Stage Initial		Stage en situation							Examen					
	Stage Initial	Accueil des plongeurs	Conception pédagogique	Formation des plongeurs			Site de plongée	Sécuriser l'activité	Connaissances support	Aptitude -25 m	Pédagogie pratique	Pédagogie Organisationnelle et de sécurité	Pédagogie théorique	Intervention sur un plongeur en difficulté à 25 m	Réglementation
BP-JEPS	BP-JEPS	UC1 10 unités de formation	UC2 10 unités de formation	UC3 10 unités de formation sans scaphandre	UC3 40 unités de formation avec scaphandre	UC3 15 unités de formation théorie	UC4/5	UC6 4 unités de formation	UC7	A1	1	2	3	4	5
	Stagiaire DE-JEPS	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté					
	GP-N4	exempté	exempté							exempté					
	DP	exempté	allégé de 4	allégé de 5	allégé de 20					exempté					
	Initiateur (0-6 m)	exempté	allégé de 4	allégé de 5	allégé de 10		allégé de 5			exempté					
	Initiateur (0-20 m)	exempté	exempté	allégé de 5	allégé de 20		allégé de 5			exempté					

Le candidat doit mettre à disposition toutes les pièces permettant de justifier des allègements et exemptions :

- Soit auprès du délégué de la CTR responsable du stage initial.
- Soit auprès du président de la CTR si le candidat peut être exempté du stage initial.

Les allègements et exemptions seront alors portés dans le livret pédagogique.